



COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN POSTE!

Château-Richer, le 30 avril 2013 – La MRC de La Côte-de-Beaupré est heureuse d’annoncer l’arrivée de Gitane St-Georges à titre de conseillère en développement durable, chargée d’assurer le suivi du Plan d’action de la Planification stratégique de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré.

En poste depuis le début du mois d’avril, Mme St-Georges entreprendra sous peu une tournée de tous les porteurs d’actions du Plan, une première étape essentielle puisqu’elle aura à collaborer étroitement avec eux au cours des prochaines années.

« Nous avons promis que le Plan ne serait pas que des vœux pieux! L’embauche de Mme St-Georges démontre que nous tenons à la réalisation de toutes les actions qui sont inscrites dans ce document majeur pour le développement de la Côte-de-Beaupré », a indiqué M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Passionnée par tout ce qui concerne l’environnement, Mme St-Georges détient une formation universitaire en aménagement et environnement forestiers et des spécialisations de 2e cycle en développement rural et intégré et en sciences forestières. De plus, elle cumule une importante expérience comme chargée de projet dans les milieux ruraux et auprès des communautés autochtones.

Travaillant à la fois avec les municipalités, les ministères, les organismes sans but lucratif et les citoyens, elle a su développer des habiletés remarquables en développement et en coordination de projets, ainsi qu’en concertation et en animation du milieu.

« Le plan de la MRC est novateur et c’est une opportunité inouïe pour moi de pouvoir travailler en collaboration avec tous les porteurs d’actions. Le dynamisme des intervenants est un moteur remarquable qui permettra à la MRC d’atteindre ses objectifs », a souligné Mme Gitane St-Georges.

UN PLAN D’ACTION EFFICACE

Plus de 90 actions respectant les principes de développement durable ont été soumises et acceptées par les organismes de la MRC et la population. Elles seront mises en œuvre par l’ensemble des partenaires au cours des cinq prochaines années. Déjà, la

réalisation de plusieurs actions est entamée, dont la création d'un réseau de parcs le long du fleuve Saint-Laurent et l'amélioration de tout le réseau cyclable de la Côte-de-Beaupré.

Notons que le plan d'action de la Planification stratégique de développement durable permettra un plus grand contrôle du développement, une meilleure équité sociale et une utilisation du territoire qui respecte les principes du développement durable.

La Planification stratégique s'inscrit dans la démarche du Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré entamée en septembre 2010. Il s'agit de la seconde phase, la première étant le Plan de mobilisation et la troisième le schéma d'aménagement et de développement durable.

Rappelons que la Planification stratégique a fait l'objet d'un processus rigoureux, encadré par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. La MRC, la population et une centaine de partenaires locaux se sont engagés dans une réflexion qui a permis à l'automne 2012 de dégager une vision à long terme, des orientations prioritaires et un plan d'action quinquennal.

Rassembleur, le projet vise autant le caractère agricole, social, culturel, territorial, que les ressources économiques et la gouvernance, toujours dans une optique de protection de l'environnement.

-30-

SOURCE :

MRC de La Côte-de-Beaupré | www.mrccotedebeaupre.com | facebook.com/mrccotedebeaupre

POUR INFORMATION ET ENTREVUES :

Anne-Marie-A. Savoie | annemarie@fernandezcom.ca |
T 418 704-1559, poste 228 | C 418 934-7448